

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 5 avril 2018
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2018-20(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1<sup>er</sup> vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3<sup>ème</sup> vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

**Objet : Participation du SDIS des Alpes de Haute-Provence au Projet européen PROTECT**

**Le Président expose :**

Un appel à projet vient d'être publié par la DG ECHO sous l'acronyme UNION CIVIL PROTECTION MECHANISM 2018-PP-AG « Améliorer la préparation du mécanisme de protection civile de l'Union pour répondre aux risques de catastrophes ».

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 avril 2018.

L'objectif principal est d'améliorer les connaissances des services de protection civile, en développant la coopération entre les pays sur les défis de notre temps, et améliorer la sensibilisation des entreprises et du grand public.

Les priorités du programme :

- Actions visant à accroître la préparation des pays susceptibles de recevoir une assistance internationale, dans le cadre des lignes directrices de l'UE ;
- Actions visant à améliorer la coopération transfrontalière et macro-régionale en matière de prévision des risques ;
- Renforcer la coopération entre les acteurs de la protection civile et de l'aide humanitaire ;
- Développement et essais de technologies et de méthodologies innovantes ;
- Amélioration de la qualité et de l'interopérabilité des capacités de gestion de crises.

Objet de la candidature du SDIS 04 :

Le SDIS 04 est un acteur à la pointe des technologies de réalité virtuelle immersive appliquées. Le programme PRODIGE a permis d'acquérir une crédibilité certaine sur ces questions. Le PITEM RISK, permettra de créer une école européenne de formation aux outils de simulations de nouvelle génération. Le SDIS 04 est ici un partenaire incontournable pour développer et tester des méthodologies et technologies innovantes.

Ce programme permettra à notre service d'acquérir du matériel de pointe, et de faire de notre future école de formation un lieu incontournable pour entraîner nos personnels, travailler à l'inter-service au niveau local, au niveau national et international.

De plus, en concentrant l'effort d'acquisition du matériel réseau, informatique, et de réalité virtuelle immersive sur ce programme, nous pourrons dégager des capacités de financement supplémentaires au sein du PITEM RISK (action RISK ACT), et autofinancer la redistribution des espaces projetés en rez-de-chaussée de nos locaux.

Budget :

Le taux de subvention est de 75%, la dotation est de 2.800.000 € maximum par projet (reste à répartir cette somme entre les différents partenaires, ce qui sera fait avant le dépôt du dossier finalisé).

Le consortium sera composé des partenaires suivants :

SITI	Italie
Comando Provinciale Vigili des Fuoco Torino	Italie
Scottish police authority, Police Scotland	Ecosse
Instituut Fysieke Veiligheid	Pays-Bas
Zone Centrum	Belgique
Service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes	France
Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie	France
Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence	France

Il est demandé au Bureau du Conseil d'administration :

- D'approuver la participation du S.D.I.S. 04 au projet PROTECT ;

- D'autoriser le Président à signer les documents en lien avec ledit projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du CASDIS ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

**Le Président du Conseil d'administration**



**Pierre POURCIN**

